NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

LIMITEE

A/C.1/PV.757
7 octobre 1955

FRANCAIS

Dixième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SEPT CENT CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le vendredi 7 octobre 1955, à 15 heures.

Président : Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande)

Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques
[Point 18 de l'ordre du jour]

a) Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques : Rapport du Secrétaire général

b) Progrès de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques : Rapports des gouvernements.

Discours de :

M. Pastore (Etats-Unis d'Amérique

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en document ronéotypé, portant le symbole A/C.1/SR.757. Les délégations pourront y apporter les corrections qu'elles jugeront bon et dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

55-24319

UTILISATION DE L'ENERGIE ATOMIQUE A DES FINS PACIFIQUES /Point 18 de l'ordre du jour/ :

a) CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE ATOMIQUE A DES FINS PACIFIQUES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

b) PROGRES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE ATOMIQUE A DES FINS PACIFIQUES : RAPPORTS DES GOUVERNEMENTS.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les membres de la Commission savent quelles questions nous devons examiner aujourd'hui. J'ai sous les yeux une lettre du Secrétaire général relative à son rapport sur la Conférence, dans laquelle il dit que, pour des raisons évidentes, son rapport est un rapport de fait. Il n'a trouvé possible de donner aux membres de notre Commission une idée de ce qui s'est passé lors de ladite Conférence que dans une certaine mesure.

Le Secrétaire général m'informe que M. Bhabha, Président de la Conférence atomique, sera probablement à New-York la semaine prochaine. Il estime que les commentaires de M. Bhabha sur la Conférence et ses résultats seront extrêmement utiles aux travaux de notre Commission. Il suggère, par conséquent, que nous l'invitions à venir présenter ses observations le plus tôt possible.

L'invitation à adresser à M. Bhabha est une question qu'il appartient à la Commission de trancher. Etant donné qu'il n'y a pas d'objection, je pense qu'il serait opportun que nous invitions M. Bhabha à venir nous en faire un exposé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Dans sa résolution 810 (IX) l'Assemblée générale, lors de sa neuvième session, avait invité les institutions spécialisées intéressées à envoyer des représentants à la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et un grand nombre de ces institutions ont participé à cette Conférence. Aux termes de l'Accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, les représentants de ces dernières ont la possibilité de participer sans droit de vote aux réunions des grandes Commissions de l'Assemblée générale dont les travaux les intéresseraient. Certaines institutions spécialisées ayant exprimé le désir de participer aux séances de notre Commission lors de l'examen de la question de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, les mesures nécessaires

ont été prises en ce sens.

D'autre part, j'ai reçu une lettre du représentant permanent de l'Inde. Il m'y fait savoir que sa délégation désire soulever en temps voulu (en fait avant l'ouverture du débat) une question de procédure relative à l'ordre dans lequel nous devrions discuter les deux points a) et b) de l'ordre du jour de la présente séance. Sa délégation estime qu'il s'agit là de deux questions différentes, quoique liées, qui devraient être examinées séparément. Il m'a bien fait comprendre qu'il ne désirait pas insister, à l'heure actuelle, sur ce point. Cependant, comme il s'agit d'une question qu'il appartient à la Commission de trancher et qui a été soulevée avant que nous ne commencions le débat général, nous pourrions entendre maintenant le représentant de l'Inde sur ce point.

M. Krishna MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ainsi que vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous vous avons laissé le soin de décider du moment où cette question devrait être soulevée. La question en elle-même est extrêmement simple et nous espérons qu'elle ne prêtera pas à controverse. Elle découle des activités de l'Assemblée générale relatives à ce problème lors de sa session de l'an dernier. Dans sa résolution intitulée "Coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques", deux décisions, "A" et "B", furent prises. C'est de ces deux décisions que découlent les deux points a) et b) que nous trouvons à notre ordre du jour.

Cette année, le Secrétaire général a demandé que soit porté à l'ordre du jour son rapport sur la Conférence et qu'il soit inscrit sous le point a). Le Secrétaire général avait, en effet, été chargé de l'organisation de la Conférence et il est donc normal qu'il ait présenté un rapport à ce sujet.

Vous vous souviendrez certainement - et en particulier les délégations qui ont participé activement à la préparation du point B de la résolution 810 (IX) - qu'il avait été dit, l'an dernier, que cette Conférence n'avait absolument rien à voir avec la question de l'Agence internationale ou avec la création d'organismes quelconques dans le cadre des Nations Unies. La Conférence était une réunion de savants et de personnalités intéressés à l'utilisation pacifique de l'énergie

atomique et son but était de rassembler et de diffuser les renseignements et les connaissances de ces savants dans le domaine atomique. Par conséquent, le point relatif à la Conférence de Genève sur l'énergie atomique est sans rapport avec le second point concernant la création de l'Agence internationale.

Cette deuxième question tombe sous le coup de la proposition présentée par la délégation des Etats-Unis. Il s'agit du point b) : "Progrès de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques : rapports des gouvernements." C'est là une question extrêmement importante portant sur la création d'un organisme, ses relations avec les Nations Unies, ses fonctions et sa constitution. Toutes ces questions sont absolument distinctes de celles relatives à la Conférence. Nous reconnaissons que toute discussion portant sur l'énergie atomique en tant que telle doit soulever, lorsqu'on discute de l'un des points a) ou b), des questions se rapportant à l'autre point, mais nous estimons cependant que ces deux points doivent être examinés séparément, bien qu'ils soient présentés ensemble sous un même titre général. Je voudrais à cet égard attirer votre attention sur le rapport du Bureau (A/2980) où il est dit au paragraphe 2 :

> "Le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale que le point 18 de l'ordre du jour provisoire, intitulé "Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques : rapport du Secrétaire général", et le point 6 de la liste supplémentaire, intitulé "Progrès de la coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques : rapports des gouvernements", soient inscrits à l'ordre du jour, respectivement sous a) et b) d'un même point intitulé "Utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques".

Par conséquent, seul le titre est général. Ces deux points sont séparés. C'est pourquoi nous estimons que la meilleure solution serait de les examiner séparément.

De toute façon, toutes les résolutions portant sur ces deux points seraient naturellement séparées, ce qui serait d'ailleurs tout à fait normal. Nous pourrions citer de nombreux précédents à une telle pratique : s'agissant de la liberté de l'information, de l'admission de nouveaux membres et du développement économique des pays insuffisamment développés, nous avons eu des points généraux de cette nature divisés en plusieurs questions qui ont été examinées séparément. Dans le cas du problème coréen, par exemple, la question de l'unification de la Corée a été discutée à part, en dehors de celle du rétablissement de la situation économique du pays.

C'est donc de cette façon que les choses se présentent. Nous pouvons discuter séparéement le point a) puis, ce point une fois tranché, passer au point b). Du reste, le Secrétaire général vient de nous annoncer que M. Bhabha viendrait ici pour présenter devant la Commission son rapport sur la Conférence de Genève consacrée à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. De plus, des représentants des institutions spécialisées ont également été invités à participer à la discussion de ces questions. Ni M. Bhabha ni les institutions spécialisées ne participeront au débat sur le point b). Ils traiteront uniquement de la Conférence qui a eu lieu à Genève. C'est un argument de plus en faveur d'un examen séparé des points a) et b).

Pour conclure, je répète qu'il s'agit là de deux questions distinctes et qu'il faudrait une décision spéciale pour les discuter simultanément. Je propose donc que le Président invite la Commission à décider qu'elle discutera séparément les points a) et b), étant entendu naturellement que les orateurs pourront mentionner l'une en parlant de l'autre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de donner la parole à tout autre représentant qui voudrait présenter des observations à ce sujet, je tiens à indiquer qu'il existe également des précédents à un examen simultané de questions de ce genre. Je rappelle aux membres de la Commission qu'il s'agit là d'un point qu'il appartient à la Commission elle-même de trancher.

Un membre de la Commission est inscrit pour prendre la parole à la présente séance. Je ne sais quels sujets il va traiter dans sa déclaration mais, étant donné que je ne suis pas disposé à prendre une décision présidentielle en la matière, si, dans la discussion d'aujourd'hui, les points a) et b) devaient être traités ensemble, je n'ai pas l'intention de considérer cela comme irrecevable.

La Commission pourra observer la façon dont se déroulent les débats. Comme le représentant de l'Inde l'a dit pertinemmant, il y aura sans doute des projets de résolution sur chacun des points, projets qui seront bien entendu discutés séparément. Cependant, pour la bonne marche de nos travaux, je suggère que l'on s'en tienne à la méthode que j'ai indiquée et qui, je l'espère, sera acceptée par les membres de la Commission. J'invite évidemment tous les représentants à faire d'autres propositions, mais il serait peut-être plus commode, à l'heure actuelle, que l'on ne tranche pas aujourd'hui la question soulevée. S'il n'y a pas d'objections, je donnerai la parole au représentant des Etats-Unis.

M. PASTORE (interprétation de l'anglais) : Avant de commencer mon intervention, je voudrais dire quel plaisir j'éprouve à me trouver ici, parmi tant de représentants éminents de la grande famille des nations. C'est sans aucun doute pour moi une expérience nouvelle, bien que l'atmosphère et les objectifs des Nations Unies ne me soient pas étrangers. En ma qualité de sénateur des Etats-Unis, de membre du Comité mixte de l'énergie atomique du Congrès américain et, auparavant, de fonctionnaire principal de l'Etat de Rhode-Island, j'ai toujours cru que, malgré toutes les difficultés que pourrait rencontrer une institution chargée de régler tant de problèmes délicats, les Nations Unies, en cette ère atomique, restent le seul espoir pour les hommes de bonne volonté qui sont prêts à se réunir dans une enceinte commune afin de discuter, avec franchise et honnêteté, les difficultés auxquelles ils se heurtent, et d'aboutir à d'heureux compromis qui faciliteront l'entente et favoriseront la paix générale dont nous tous, et nos enfants, pourront bénéficier.

Trois dates ont revêtu une importance significative pour les Nations Unies et pour l'humanité en général.

Le 8 décembre 1953, le Président des Etats-Unis dans une déclaration à l'Assemblée générale, s'engageait, au nom des Etats-Unis, "à participer avec détermination à la solution du terrible dilemme atomique et à se consacrer corps et âme à la recherche du moyen grâce auquel le génie inventif miraculeux de l'homme ne sera pas l'instrument de sa mort, mais le bienfaisant auxiliaire de sa vie". (huitième session, Documents officiels, A/PV.470, p. 487) Pour aider le monde "à se dégager de son anxiété et à marcher vers la paix", le Président proposait une coopération internationale pour favoriser l'utilisation pacifique de l'atome, et notamment la création d'une agence internationale de l'énergie atomique.

M. Pastore (Etats-Unis)

Le 4 décembre 1954, cette Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution où elle appuyait l'idée de la création d'une agence internationale de l'énergie atomique, et a décidé de convoquer une conférence internationale technique sur l'utilisation de l'énergie atomique.

Enfin, le 8 août 1955, la Conférence internationale s'est réunie à Genève.

Durant la période que couvrent ces trois dates, nous avons vu naître une ère nouvelle. Nous avons hâté le jour où la crainte de l'atome disparaîtra pour faire place à la confiance en l'atome, en ses possibilités incalculables d'amélioration des conditions de vie de toute l'humanité.

Nous avons déjà préparé la voie à de nouvelles discussions pacifiques. Nous avons trouvé une façon nouvelle d'aborder l'un des nombreux problèmes difficiles qui doivent être résolus si, comme l'a dit le président Eisenhower, "l'on veut que le monde secoue l'inertie que lui a imposée la crainte et qu'il progresse de façon positive vers la paix". (Huitième session, Documents officiels, A/PV.470, p. 487).

Les grandes puissances ont donc là une occasion remarquable de coopérer à une oeuvre dédiée aux progrès de l'humanité.

La Conférence internationale qui s'est terminée à Genève par un si grand succès constitue une date importante de cette ère nouvelle. A beaucoup d'égards, elle était sans précédents. Comme l'a dit son Président, M. Bhabha, c'était la plus grande Conférence "qu'aient jamais organisée les Nations Unies". En fait, c'était probablement la plus grande Conférence qui se soit jamais réunie.

Mais c'était là plus qu'une conférence scientifique; c'était une expérience destinée à rétablir un monde ouvert à tous les courants d'idée. Des hommes de génie de nombreux pays se trouvèrent réunis pour échanger les fruits de plus de dix années d'efforts accomplis dans un isolement relatif. Cette Conférence s'est déroulée dans un esprit de coopération qui, nous l'espérons, aura une influence aussi durable que l'échange pratique d'informations scientifiques qui y a eu lieu.

Le Secrétaire général, dans son rapport, a souligné l'absence de tout parti pris politique. Il est quelque peu étrange que l'absence de parti pris politique ait une signification lorsqu'il s'agit d'une conférence scientifique. Mais, dans l'ère difficile que nous avons traversée et de laquelle nous commençons à sortir, ce fait est significatif en tant que preuve de la possibilité de collaboration entre toutes les nations grandes et petites.

Tous ceux qui ont été associés à cette Conférence, depuis les membres dévoués du Secrétariat des Nations Unies jusqu'aux savants éminents des 75 pays participants, ont leur part de responsabilité dans le succès de cette Conférence.

Bien que la Conférence ait plus spécialement traité des promesses de l'avenir, elle a mis en lumière un certain nombre de faits qui sont déjà des réalités. L'un de ces faits est la production d'énergie grâce à l'atome. Les participants ont pu entendre et lire des communications sur les besoins mondiaux futurs en énergie. Ils ont souligné la nécessité de trouver de nouvelles sources d'énergie et d'étudier la contribution que l'énergie nucléaire pourrait apporter pour satisfaire à ces besoins futurs. La Conférence a permis de voir sous un jour meilleur les perspectives réelles qu'offre l'énergie nucléaire et elle a montré ce qu'il reste à faire dans le domaine pratique. Elle a permis de voir que, si l'énergie atomique n'était pas le remède à tous les problèmes du monde, elle deviendrait cependant une source importante d'énergie, en particulier dans les régions où le coût des combustibles classiques est très élevé. Dans certaines régions du monde, l'énergie produite par les moyens classiques continuera pendant bien des années à être plus économique et c'est spécialement vrai pour mon pays, les Etats-Unis d'Amérique.

L'utilisation pratique de l'énergie atomique pour la production à grande échelle d'énergie électrique demande l'investissement d'importants capitaux pour la recherche et la mise en oeuvre des projets. Ainsi qu'il est apparu au cours de la Conférence, les Etats-Unis d'Amérique espèrent que le coût initial pourra

être réduit si les pays mettent en commun les connaissances qu'ils ont acquises. Les Etats-Unis ont décidé de suivre une politique nationale telle que les résultats technologiques et bienfaisants découlant des dépenses importantes engagées sur le plan de l'énergie nucléaire, seront mis à la disposition du reste du monde. Ainsi nous aiderons à diminuer les mises de fonds qu'il serait nécessaire aux autres pays d'investir.

D'après les commentaires qui ont été faits à la Conférence, on peut raisonnablement espérer que l'approvisionnement mondial de minerai d'uranium sera suffisant pour permettre le développement universel de cette force immense pour la production nécessaire d'énergie. Le rôle important du thorium dans les réacteurs à régénération a également été souligné pendant la Conférence. Ce sont là des facteurs encourageants, car ils indiquent qu'en fin de compte bien des pays pourront exploiter leurs propres ressources pour l'utilisation de l'énergie atomique.

Les membres de la Conférence ont également remarqué qu'il restait bien des problèmes techniques à résoudre dans le domaine de l'application pacifique de l'énergie atomique. Quelques-uns de ces problèmes sont de caractère juridique et administratif. Il y a également des problèmes industriels, techniques et sociaux que la mise au point d'une industrie nouvelle implique toujours. Des problèmes se posent également dans le domaine de la santé et de la sécurité. La solution complète de tous ces problèmes n'a pas été envisagée à la Conférence. On pouvait s'y attendre. Cependant il est remarquable que l'on ait pu constater que nombre de ces problèmes difficiles ont été résolus pendant les dix premières années de l'âge atomique.

L'un des résultats les plus frappants de la Conférence a été la preuve que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a été accélérée par les savants de tant de pays. Des savants de pays tout à fait différents ont montré qu'ils étaient arrivés à des conclusions identiques. Bien qu'ayant travaillé séparément, dans le secret, à l'étude des mêmes problèmes, les résultats atteints étaient semblables. Ce qui est étrange, c'est qu'ils avaient rencontré les mêmes difficultés. Ce fait, précisément, est inhérent à la nature même de la science. La Conférence a montré que le génie de la découverte scientifique ne connaît pas de frontières.

Les renseignements publiés à la Conférence sont maintenant du domaine public. Le libre échange de données scientifiques a été grandement encouragé.

De nombreux rapports présentés à cette Conférence ont décrit les applications de l'atome en médecine, en biologie, en agriculture et dans le domaine industriel. La nécessité d'accroître nos connaissances de l'utilisation de l'atome pour guérir les nombreuses maladies de l'homme et pour faciliter son travail est nettement apparue. J'ai confiance que nos médecins et nos hommes de science trouveront des applications supplémentaires de l'atome dans ces domaines pour le plus grand bien de l'humanité.

Les représentants des Etats-Unis, de l'Union soviétique et du Royaume-Uni, ainsi que d'autres encore, ont fait connaître ce que leurs pays faisaient pour aider les autres dans ce domaine. Cela démontre que les pays qui ont les programmes d'énergie atomique les plus développés ne peuvent être satisfaits du rythme actuel de diffusion des connaissances dans ce domaine. Le fruit de leurs recherches et de leurs travaux doit être mis à la disposition du reste du monde avec une efficacité plus grande et plus de rapidité.

Notre prochaine mission consistera à établir des bases solides pour augmenter les applications pacifiques de l'énergie atomique et pour en faire connaître les résultats à tous les peuples. Il est essentiel, si nous voulons réaliser de nouveaux progrès de collaborer pleinement à l'échange d'informations sur ce sujet. Comme l'a annoncé le 16 août, à Genève, l'amiral Strauss, Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, notre pays estime qu'une nouvelle conférence du même genre devrait se réunir pour maintenir et renforcer si possible l'élan qu'a donné la Conférence de Genève.

C'est pourquoi, ainsi que l'a déclaré le Secrétaire d'Etat Dulles, dans le discours qu'il a prononcé le 22 septembre devant l'Assemblée générale, "les Etats-Unis proposeront de tenir une conférence semblable dans trois ans ou avant, si le rythme de développement d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques le permet" (A/PV.518, page 22). C'est pourquoi, en collaboration avec le Royaume-Uni, nous soumettons une résolution qui contient cette recommandation. Les Etats-Unis estiment également que le Secrétaire général devrait être prié, sur avis du Comité consultatif, de déterminer un lieu et une date appropriés.

M. Pastore (Etats-Unis)

Un pas important vers l'établissement d'une base solide pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique est la création d'une Agence internationale de l'énergie atomique. Le Président Eisenhower a beaucoup insisté sur ce point dans son discours aux Nations Unies, le 8 décembre 1953. L'année dernière, M. Lodge nous a fait rapport sur les premiers progrès réalisés dans ce domaine. Je suis heureux de pouvoir, cette année, déclarer que des progrès suffisants ont été accomplis pour permettre d'espérer qu'un accord général sur le statut de cette Agence pourra être atteint au début de 1956.

M. Pastore (Etats-Unis)

Par sa résolution 810 (IX) du 4 décembre 1954, l'Assemblée générale notait que des négociations étaient en cours et exprimait l'espoir que l'Agence internationale de l'énergie atomique serait créée sans retard. A la suite de cette résolution de l'Assemblée, les huit Etats qui avaient conféré sur la création de l'Agence internationale ont continué leurs discussions. Un projet de statut a été élaboré qui, d'une manière générale, donnait satisfaction à chacun d'eux. Le texte de ce projet fut communiqué à l'Union soviétique le 29 juillet de cette année.

Nous venons de recevoir sous pli confidentiel les observations formulées par l'Union soviétique sur ce projet de statut et nous les étudierons soigneusement.

Comme vous le savez, le 22 août dernier, des exemplaires du projet de statut ont été remis par les Etats-Unis, au nom des huit Etats, à tous les Etats Membres des Nations Unies et des institutions spécialisées. Nous attendons leurs observations ou suggestions.

Comme son titre lui-même l'indique, ce statut n'a qu'un caractère d'avant-projet et nous ne le considérons pas sous sa forme actuelle comme un document définitif. Dans l'esprit même où cette idée a été soumise à l'origine, nous sommes tout disposés à accueillir les propositions constructives.

Dans nos discussions relatives à l'Agence internationale, nous avons été animés du désir de voir cette institution entrer en fonctionnement aussi rapidement que possible, dans l'esprit même de la résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale en décembre dernier. Il était évidemment nécessaire, pour faciliter cette tâche, de différer toute décision sur un certain nombre de points jusqu'à ce que l'institution entrât en fonctionnement. Le statut prévoit un cadre constitutionnel très large et très général qui permet l'expansion de l'Agence dans toute direction qui pourrait s'avérer souhaitable. Il comporte une seule réserve essentielle sur le fonctionnement de l'Agence, à savoir que celle-ci doit s'occuper strictement de l'utilisation pacifique de l'atome.

Ainsi, nous ne sommes pas encore parvenus aux étapes de la discussion susceptibles de donner lieu à controverse, comme par exemple le siège de l'Agence proposée. Nous n'avons pas voulu non plus décider par avance de la mesure dans laquelle l'Agence s'acquittera de toutes les fonctions que l'on envisage de lui confier. Ce sont là des questions qui pourront seulement être

tranchées par les membres de l'Agence et par son conseil directeur, une fois l'institution créée.

Les Etats qui ont participé à la création de l'Agence ont reçu, conformément à la résolution de l'Assemblée générale du 4 décembre 1954, les procès-verbaux de nos discussions. Les Etats qui avaient pris part à ces débats ont étudié très soigneusement les diverses suggestions présentées qui ont, pensons-nous, été reprises, au moins pour les plus importantes, dans le projet de statut. Nous avons notamment prévu dans ce projet la représentation, au conseil directeur de l'Agence, des Etats qui seront les principaux bénéficiaires plutôt que les principaux contributeurs de l'Agence. Je crois avoir ainsi tenu compte de la proposition faite l'an dernier par le représentant du Pakistan et qui avait été appuyée par la délégation de la Birmanie et un certain nombre d'autres délégations.

Tous les membres de la Commission sont maintenant saisis du projet de statut de l'Agence. Je ne pense pas qu'il convienne d'entrer dans une discussion de détail de toutes ses dispositions. Ce statut est nécessairement long et complexe et la plupart des gouvernements n'ont pas encore disposé du temps suffisant pour l'étudier et transmettre leurs observations aux Etats-Unis. Nous invitons donc tous les gouvernements à communiquer leurs observations aux Etats-Unis dans le plus bref délai. Les Etats-Unis, vous le savez, agissent au nom des Etats qui proposent ce statut. C'est là une recommandation qui se trouve formulée dans la note que nous avons adressée à chaque gouvernement. Nous estimons que cette procédure est la plus expéditive. Nous chercherons ensuite à concilier les diverses observations et à incorporer la plupart d'entre elles dans un texte revisé de projet de statut.

Etant donné l'effort que nous avons accompli pour incorporer dans ce projet les propositions présentées ici l'an dernier, nous avons tout lieu d'espérer que les divergences de vues fondamentales seront peu nombreuses et pourront être réglées par voie de négociation. Si tel est le cas, il sera possible d'aboutir à un texte de statut définitif au début de l'an prochain.

M. Pastore (Etats-Unis d'Amérique)

Le projet de statut contient des dispositions donnant effet à la recommandation de l'Assemblée générale tendant à ce que l'Agence, une fois créée, négocie un accord approprié avec l'Organisation des Nations Unies. M. Lodge, représentant des Etats-Unis a défini la position des Etats-Unis sur cette question dans les termes suivants, le 5 novembre 1954 :

> "Les Etats-Unis estiment qu'il convient d'établir, entre l'Agence internationale et l'Organisation des Nations Unies, des relations semblables à celles qui existent entre l'Organisation et les institutions spécialisées. Il faut naturellement attendre que les négociations entre les gouvernements intéressés aient abouti à la création de cette Agence pour préciser la nature exacte de ces relations." (Assemblée générale, neuvième session, documents officiels, Première Commission, 707ème séance, page 312).

Finalement, la résolution adoptée le 4 décembre 1954 par l'Assemblée générale suggérait "qu'une fois créée, l'Agence négocie un accord approprié avec l'Organisation des Nations Unies" /810 (IX) A 2/. Les Etats-Unis avaient accepté que l'on ne précisât pas la nature de l'accord à intervenir avec les institutions spécialisées, parce que nous ne voulions pas préjuger les rapports qui s'établiraient entre l'Agence et les Nations Unies. Cependant, je tiens à déclarer de la manière la plus nette que ce consentement n'indique aucunement un changement de notre attitude initiale. Nous continuons à penser, comme l'a déclaré le représentant des Etats-Unis, à une récente réunion du Conseil économique et social, que la meilleure manière d'établir une forme de relations entre les Nations Unies et l'Agence serait de conclure un accord semblable à celui qui lie les Nations Unies aux institutions spécialisées.

La création de cette Agence, en effet, ne résoudra pas tous les problèmes, mais elle constituera peut-être la mesure la plus importante que nous puissions prendre pour atteindre notre objectif. Au mois de novembre de l'an dernier, M. Lodge déclarait devant cette Commission que tant de choses restaient encore à faire qu'il serait inconcevable de penser que l'Agence internationale puisse s'acquitter dès l'abord de toutes les activités qui pourront lui incomber.

La Conférence de Génève, si elle a grandement mis en lumière les résultats acquis, a révélé tout ce qui restait encore à faire. Aujourd'hui, on comprend même plus clairement qu'il y a un an que le programme est si vaste qu'on ne pourra l'appliquer que grâce à une combinaison harmonieuse des plans nationaux, régionaux et internationaux. Reconnaissant cette nécessité d'une combinaison de programmes, le Secrétaire d'Etat, M. Dulles, a annoncé l'an dernier, dans son intervention devant l'Assemblée générale, que les Etats-Unis étaient prêts à aider sans délai tous pays à acquérir les connaissances scientifiques fondamentales dans ce domaine spécialisé. Parmi les mesures qu'il a suggérées, figurait la conclusion d'accords bilatéraux permettant aux Etats-Unis, aux termes de leur législation nationale, de fournir aide et équipement dans le domaine de la technique nucléaire. Le Secrétaire d'Etat Dulles soulignait en outre la nécessité d'un programme de formation en matière de technique des réacteurs, de santé publique, de sécurité des travailleurs, d'usages médicaux et d'emplois des isotopes, en même temps que celle d'un échange de renseignements d'ordre technique.

Les Etats-Unis ont poursuivi leurs négociations avec les représentants d'Etats étrangers en vue de la conclusion d'accords pour une collaboration dans la recherche en matière de réacteurs. De tels accords ont déjà été conclus avec vingt-quatre pays. Nous avons négocié des accords plus étendus avec les pays avec lesquels nous avions déjà des relations dans le domaine de l'énergie atomique, à savoir la Belgique, le Canada et le Royaume-Uni.

Pour accélérer le développement des connaissances en matière atomique ainsi que le progrès humain, le Président Eisenhower, le 11 juin 1955, a proposé un double programme qui reflète l'esprit et le but de la loi de 1954 sur l'énergie atomique ainsi que les désirs de la population des Etats-Unis. Je le cite :

"1. Nous nous proposons d'offrir des réacteurs de recherche aux pays libres qui pourront les utiliser efficacement afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les Etats-Unis, dans un esprit d'association, assumeront la moitié des dépenses. Ils fourniront également au pays bénéficiaire le combustible nucléaire nécessaire pour l'emploi de ces réacteurs;

"2. Nous nous proposons, dans la limite des mesures de sécurité indispensables, d'aider les pays amis qui se déclareront prêts à investir des capitaux pour la construction de réacteurs producteurs d'énergie, tant dans la formation du personnel nécessaire que par la fourniture de la documentation technique relative à la construction et à l'utilisation de ces réacteurs à des fins pacifiques."

La mise en application de ce double programme est préparée rapidement.

Le seul but de cette initiative est de stimuler l'esprit d'invention de l'homme, de mettre en commun les connaissances en la matière et de les appliquer pour le bénéfice de tous. Ainsi que l'ont montré les rapports soumis à la Conférence internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, les réacteurs de recherche sont indispensables pour l'acquisition de la technique, des connaissances et de l'expérience dans l'emploi des réacteurs ainsi que dans le domaine des recherches médicales et thérapeutiques. Ils sont indispensables pour la formation du personnel et ils sont précieux pour la production d'isotopes radio-actifs. Ils sont essentiels dans tout programme à long terme d'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Aux termes d'un "Accord de coopération", les Etats-Unis fourniront au pays bénéficiaire le combustible nucléaire et le matériel qu'il ne pourrait pas acheter sur le marché. En août dernier, la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies a annoncé que le prix de vente de l'eau lourde à utiliser comme modérateur dans certains types de réacteurs de recherche serait de 28 dollars la livre. Nous avons déjà accepté de vendre de l'eau lourde à l'Australie, à la France, à l'Inde et à l'Italie. Nous fournirons du métal d'uranium normal au prix de 40 dollars le kilo.

Au mois d'août dernier, on a annoncé que le prix de location de l'uranium enrichi serait de 25 dollars le gramme. L'uranium enrichi provient des 200 kilos que les Etats-Unis ont consacrés, pour le moment, au programme de collaboration internationale.

Les événements récents nous ont rapprochés de l'ère d'utilisation de la puissance atomique dans le domaine industriel. L'emploi de l'énergie nucléaire pour la production d'électricité a donné de grands espoirs à de nombreux pays du monde qui souffrent de pénurie en la matière. La transformation de ces espoirs en réalité, dans le monde entier, sera accélérée par la mise à la disposition des pays qui ne les possèdent pas des renseignements techniques nécessaires pour la construction de réacteurs producteurs d'énergie à des fins commerciales. Par conséquent, comme partie du programme annoncé par le Président Eisenhower, les Etats-Unis, au fur et à mesure que les plans de création de réacteurs producteurs d'énergie se développeront dans différents pays, se proposent de fournir des renseignements nécessaires aux pays dont le système économique se prête particulièrement à la production de l'énergie atomique susceptible de concurrencer l'énergie produite par des moyens classiques.

Les laboratoires des Etats-Unis ont entrepris les recherches fondamentales indispensables pour la mise en valeur, du point de vue économique, de la puissance considérable libérée par la fission de l'atome. Ainsi que l'a annoncé la Commission de l'énergie atomique tout récemment, ces laboratoires recherchent également les moyens de produire de l'énergie à partir de la fusion de l'atome. Un grand nombre de nos savants s'efforcent de trouver la solution de ce problème particulièrement difficile.

Les radio-isotopes sont l'une des réalités les plus accessibles de l'ère atomique. Conformément aux règlements établis aux Etats-Unis, cinquante et un pays peuvent recevoir nos radio-isotopes. Ces règlements seront plus libéraux encore

pour permettre un large emploi de ces isotopes en médecine, dans l'agriculture et dans l'industrie.

Nos programmes de formation se développent rapidement. Un cours spécial pour l'utilisation des radio-isotopes a été donné, en mai dernier, à trente-deux étudiants étrangers provenant de vingt et un pays. Le nombre d'étudiants étrangers suivant ce cours a été plus grand encore en juin, juillet et août. Pour répondre à la demande, un deuxième cours spécial destiné aux savants étrangers sera ouvert le 17 octobre.

En juin dernier, un groupe de quarante-trois médecins et chirurgiens provenant de douze pays différents ont entrepris un tour de cinq semaines à travers les Etats-Unis pour visiter les hôpitaux spécialisés dans le traitement du cancer et les laboratoires. A cette occasion, ces médecins ont pu se familiariser avec les travaux de recherche et l'utilisation chimique des radio-isotopes ainsi qu'avec l'utilisation de l'énergie atomique dans d'autres domaines de la lutte contre le cancer et d'autres maladies. Un deuxième tour semblable commencera ce mois-ci.

Les Etats-Unis ont créé le Oak Ridge Institute of Nuclear Studies pour la formation d'ingénieurs en matière atomique. Ils ont également créé une School of Nuclear Science and Engineering au laboratoire national d'Argonne où des cours plus avancés sont donnés dans le domaine de la technologie des réacteurs. Les étudiants diplômés de ces écoles sont préparés à la création et à l'utilisation des réacteurs de recherche. Actuellement, outre les neuf étudiants américains, il y a trente étudiants étrangers, provenant de dix-neuf pays, qui participent au premier cours de l'école d'Argonne. Un second cours commencera le 7 novembre lorsqu'il y aura soixante étudiants étrangers.

Jusqu'ici, la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis a approuvé la création, dans vingt-six pays, de bibliothèques portant sur l'énergie atomique. L'une de ces bibliothèques a été installée à Genève pour les besoins des délégués à la Conférence et, par la suite, elle a été offerte à la Bibliothèque du Bureau européen des Nations Unies. En échange, les Etats-Unis demandent seulement aux pays ou institutions bénéficiaires de leur fournir des exemplaires de leurs propres documents dans ce domaine, lorsqu'ils ne sont pas secrets.

L'année dernière, nous avons négocié des accords en vue de la coopération avec quarante pays auxquels nous avons offert des bibliothèques techniques ou dont nous avons formé les étudiants. Je n'abuserai pas de votre temps pour vous donner la liste de ces différents pays, mais c'est très certainement un résultat remarquable.

M. Pastore (Etats-Unis d'Amérique)

Ces faits, et ceux que d'autres représentants nous feront connaître ici, montrent que l'année qui s'est écoulée a été marquée de progrès considérables. Toutefois, ce n'est encore qu'un commencement. La plupart d'entre nous ne se rendent compte que vaguement des miracles dus à la fission de l'atome. Cependant, nous pouvons comprendre la signification de ce nouvel instrument pour la lutte contre la maladie, la production plus grande d'énergie et, par conséquent, l'allègement du fardeau de l'homme, les nouvelles méthodes propres à augmenter la production de denrées alimentaires et à réduire les risques de famine. Peu de progrès, au cours des siècles, ont à ce point stimulé l'imagination et répondu aux aspirations de l'homme.

Le peuple et le Gouvernement des Etats-Unis ont eu l'heureuse fortune de jouer un rôle éminent dans le domaine de l'énergie atomique. Les Etats-Unis continueront de faire tout leur possible pour hâter le jour où l'énergie atomique sera utilisée exclusivement pour le bien de l'humanité. Mais nous nous rendons compte avec humilité qu'il ne s'agit pas là de la tâche d'un seul pays ou d'un groupe de pays. C'est un devoir universel, qui demande la mise en commun des ressources et des connaissances de tous pour la réalisation d'un même objectif. C'est pourquoi le Président Eisenhower a promis que les Etats-Unis collaboreraient à la mise en application, sur le plan international, de plans relatifs à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. C'est dans cet esprit que nous continuerons à faire connaître à d'autres pays les résultats que nous obtiendrons dans ce domaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. La prochaine séance aura lieu lundi à 15 heures.

La séance est levée à 16 heures.